



COMMUNE DE FENAIN
Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-004

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 13 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 06 février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabien BOURIEZ, Maire.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Arlette DUPILET, Daniel GAMBIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Eric MOREAU, Nadine DELBOUILLE, Alain GOURMAUD, Marjorie ANSELMET JACQMART, Marie Françoise DUPONT, Françoise BETRANCOURT, Jean-Claude BOUGAMONT, Jean-Luc MENET, Joëlle MONCEAU, Pierre-Yves ANSELMET, Viviane COASNE, Thérèse LESIEUX, Olivier BRUNIAU, Thomas DEMORY

Excusés : Gilles MARLIER donne procuration à Marie-Yacinthe BRASSART, Didier LAUPIES donnant procuration à Fabien BOURIEZ, Isabelle DUBOIS donnant procuration à Daniel GAMBIEZ, Dominique VASSEUR donnant procuration à Eric MOREAU, Philippe BOEZ donne procuration à Arlette DUPILET, Michel DEMORY donne procuration à Thomas DEMORY, Christine LE VELY (pas de procuration), Alain BOURIEZ (pas de procuration) à Thomas DEMORY

Absents : Micheline SWIA TEK, Raphael BRICE, Claude UZNANSKI

Secrétaire de séance : Arlette DUPILET

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 18 Pouvoirs : 6 Votants : 24 Pour : 23 Contre : 0 Abstention(s) : 1	Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition de terrains communaux non bâtis au profit de l'Association « Air et Loisirs »
---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Commune de FENAIN souhaite déléguer l'entretien et la surveillance des parcelles cadastrées ZA33 et ZA44p,
Vu le projet de convention de mise à disposition du domaine privé communal entre la ville et l'association Art et Loisirs représentée par Mme
Vu le rapport de présentation,
Considérant qu'il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 059-215902271-20260220-D_2026_004-DE

SLO

- Approuve la convention de mise à disposition de terrains communaux non bâtis au profit de l'Association « Air et Loisirs » pour une durée de 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 9 ans ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

La convention est annexée à la présente délibération.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting, is written over the "Secrétaire de séance" text.